



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03035

Numéro SIREN : 535 251 474

Nom ou dénomination : A.J.Confort

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2014 sous le numéro de dépôt 6549

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE LOMBARDO DELPHINE - AVOCAT

491 rue Baden Powell
Le Millénaire
34000 MONTPELLIER

V/REF :

N/REF : 2011 B 3035 / 2014-A-6549

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 26/05/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 16/04/2014

Concernant la société

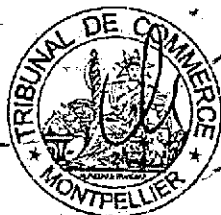
A.J.Confort
Société à responsabilité limitée à associé unique
6 rue Saint Exupéry
zi La Lauze
34430 Saint-Jean-de-Védas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-6549 le 26/05/2014

R.C.S. MONTPELLIER 535 251 474 (2011 B 3035)

Fait à MONTPELLIER le 26/05/2014

LE GREFFIER



26 MAI 2014

11 B 3035

A 6549

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AJ CONFORT,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE**

Monsieur,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L224-3 du code de commerce par décision en date de 3 Avril 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation à partir des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014.

Nous n'avons pas d'observations sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

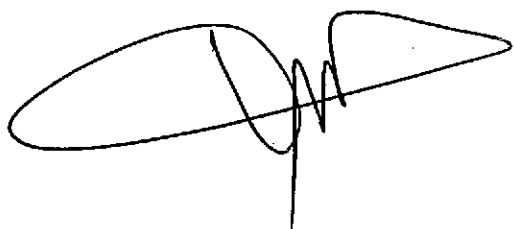


En conclusion, dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Juvignac, le 16 Avril 2014

Mohamed SBIA

Commissaire à la Transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left, followed by a vertical line, and then a series of horizontal strokes on the right.